

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

N° VILLE_2024DL016

Date de convocation : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE - 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence MOULIN.

Présents : Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Henry DUARTE (donne pouvoir à Dominique BABE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Absents : Alain VIOLLET, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Aurélie VILLENEUVE, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public. Il donne aux élus une vision d'ensemble unifiée des comptes de l'ordonnateur et du comptable.

La maquette du CFU est constituée, en 4 parties :

I. Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence, une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière.

II. L'exécution budgétaire.

III. Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

IV. Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),

- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

Le CFU pour 2023, annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en termes de présentation comme de méthodologie. Il peut être résumé de la façon suivante (opérations d'ordre comprises) :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2023	Réalisations 2023	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	16 886 021,35	14 654 479,87	2 231 541,48	86,78 %
Recettes	16 886 021,35	18 666 511,71	-1 780 490,36	110,54%

INVESTISSEMENT	Prévisions 2023	Réalisations 2023 dont RAR	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	12 283 002,37	4 431 258,55	7 851 743,82	36,08 %
Recettes	12 283 002,37	5 543 472,69	6 739 529,68	45,13 %

En dehors de la lecture et de l'analyse de ce dernier, le présent rapport a vocation à mettre en exergue certaines informations financières essentielles.

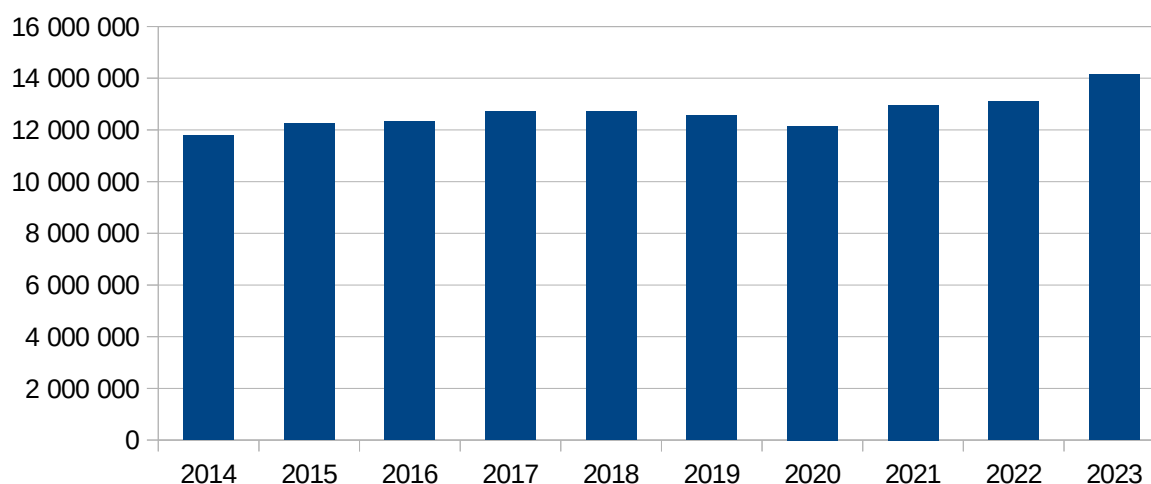
1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : + 8,17 %

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 96 %.

ANNEE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	11 791 960	
2015	12 242 716	3.82
2016	12 310 575	0.55
2017	12 711 870	3.26
2018	12,717,035	0.04
2019	12 550 166	-1.31
2020	12,150,780	-3.18
2021	12,962,279	6.68
2022	13,079,116	0.90
2023	14,147,084	8.17

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Le taux d'évolution de 8,17 % traduit une année fortement marquée par l'inflation.

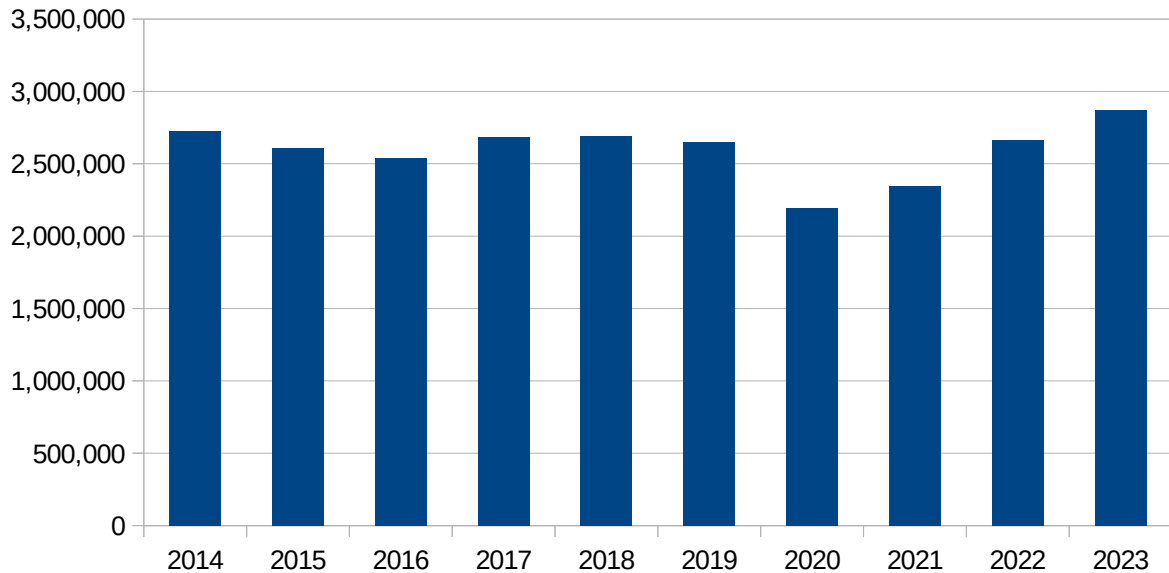
1-1-1 Charges à caractère général + 7,79 %

Concernant les charges à caractère général, le compte financier traduit une exécution de

ANNEE	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	EVOLUTION N-1 %
2014	2,728,618	
2015	2,607,573	-4.44
2016	2,537,311	-2.69
2017	2,681,886	5.70
2018	2,689,517	0.28
2019	2,651,165	-1.43
2020	2,191,169	-17.35
2021	2,343,412	6.95
2022	2,660,423	13.53
2023	2,867,688	7.79

93,5 % .

CHARGES A CARACTERE GENERAL



Dans le détail, certains comptes peuvent faire l'objet de commentaires suivants :

De manière générale l'exécution du budget 2023 demeure à l'instar de l'exercice précédent affectée par une forte inflation inédite qui a rendu difficile l'exercice de prévision. 100% de l'augmentation du chapitre est due à l'inflation :

- Compte 6042 : +79k€ ce compte enregistre les dépenses d'achat de repas au restaurant scolaire. Le marché a été réévalué en application de la théorie de l'imprévision ce qui a conduit au dépassement des sommes initialement prévues. A titre d'exemple, le prix d'un repas pour un élève d'élémentaire a évolué de la manière suivante :

2,566 € de sept 2021 à août 2022

3,032 € de sept 2022 à août 2023

3,155 € à compter de septembre 2023 **après négociation**.

En revanche, l'indemnité relative à la période 2022, réglée en 2023 est imputée au chapitre 65.

- Le compte 60612 électricité a augmenté de 92k€ par rapport à l'année 2022. Montant contenu cependant par des mesures de tarification gouvernementales qui ne sont pas reconduites pour 2024.

- Compte 6156 : +20k€

Il avait été prévu au BP une augmentation du compte pour intégrer notamment les clauses de révision des contrats à hauteur de 5 %. Or les indices ont augmenté plus que prévu (près de 40%).

- Compte 6245 : + 17k€.

Ce compte enregistre les dépenses liées aux déplacements collectifs (transports d'enfants). Cette augmentation est totalement liée à l'inflation.

D'autres comptes augmentent pour des motifs liés à des aléas d'activité :

- Compte 60632 : +13k€. Cette augmentation est principalement due à un transfert de crédits de 8k€ du compte 61521 pour l'entretien du cimetière.

- 60631 produit hygiène et entretien : +13k€. Les provisions faites pendant le COVID ont été consommées. Par ailleurs, les achats se sont portés sur l'acquisition d'un certain nombre de produits plus écologiques et plus coûteux.

- Compte 61551 : + 8k€ de plus que le montant inscrit au budget

Ce compte enregistre les dépenses liées aux contrôles techniques et entretiens courants effectués sur les véhicules de la flotte (changement pneus, révisions..)

En dépit d'une enveloppe affectée aux aléas, celle-ci n'a pas été suffisante. Un arbitrage a été rendu pour changer un moteur plutôt que d'acheter un véhicule (7k€). Le compte est cependant en deçà des consommations constatées par rapport à 2022.

- Compte 61558 : + 18k€

Sont enregistrées à ce compte les dépenses de réparations sur biens mobiliers.

Cela correspond essentiellement à de la maintenance corrective. Le budget avait été revu afin de prendre en compte le parc de vidéo protection.

- Compte 6161 : + 10k€.

Ce compte enregistre les sommes dues au titre des polices d'assurance de la ville qui ont fait l'objet d'une révision eu égard à la sinistralité déclarée. L'exécution est conforme au budget.

- Compte 6227 : +4 k€.

Il s'agit des honoraires de contentieux liés à l'auto-école pour laquelle la responsabilité de la ville a été définitivement écartée.

- Compte 6232 : + 24k€.

Ce compte enregistre les dépenses liées aux activités d'animation organisées par la ville. Un certain nombre de dépenses n'ont pas été prévues car certaines ont été décidées en cours d'année (forum sécurité routière notamment). Par ailleurs les dépenses de traiteur ont fait l'objet d'une augmentation importante (index alimentation liée à l'inflation).

- Compte 6282 : + 23 k€

Le marché a fait l'objet de bons de commandes supplémentaires pour la réalisation de rondes pédestres au PDL les dimanches pour une somme de 10k€ qui n'a pas été prévue au budget.

- Compte 62876 : + 5k€

Cette somme a été réglée au Grand Lyon en contrepartie du ramassage des détritiques des forains le samedi qui relève désormais de la compétence communale et n'avait pas fait l'objet de prévision du fait de la décision prise en cours d'année de laisser le temps aux forains de s'organiser en « zéro déchet ».

- Compte 6288 : + 84k€

Ce compte enregistre les dépenses dues à des prestataires de service. +32k€ sont dues à la reprise des séjours et de classes découvertes par la DEJS, +16k€ dus à des assistances à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de marchés (restauration, assurance) ; +12k€ relatifs à des prestations en faveur du cadre de vie et de la sécurité (enlèvement de tags, interventions Sécuritas, intervention habitat indigne).

D'autres comptes sont en baisse par rapport à l'exercice précédent :

- Compte 60611 : -38k€. Ce compte enregistre les dépenses de consommation d'eau qui ont été contenues du fait de la réparation du forage du stade des taillis en février 2023 qui permet l'arrosage du stade.

- Compte 61521 entretien de terrain : -13k€.

Cette baisse s'explique par un transfert de crédits du compte 60632 au compte 61521 pour l'entretien du cimetière pour un montant de 8 000 €. Or le montant mandaté n'a été que de 1 704 €. Un transfert du compte 61521 au compte 615221 a été par ailleurs effectué pour la réhabilitation de l'habillage de la serre pour 5 919,60 €

- Compte 615221 : -113k€

Cette baisse s'explique par « effet de base ». En effet, l'année 2022 a enregistré un montant important de dépenses effectuées du fait de sinistres dû à la grêle.

Parfois certains crédits n'ont pas été totalement consommés :

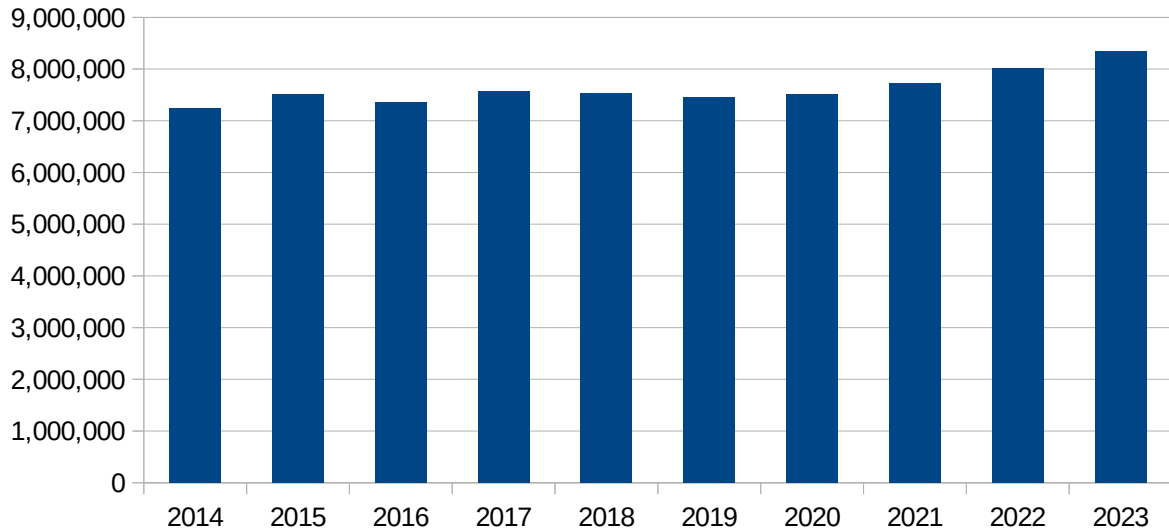
- Compte 61358 : -7k€. Ce compte enregistre les dépenses de location qui n'ont pas toutes été effectives (fourreaux pour video protection : 2 000 €, camion pour déménagement de pianos : 1 800 €, matériel fête et cérémonies :838 €, matériel espaces verts : pas de besoin en 2023 : 1000 €).

1-1-2 Les charges de personnel : + 4% par rapport à 2022.

Le taux d'exécution de la masse salariale 2023 de la ville est de 96%.

ANNEE	CHARGES DE PERSONNEL	EVOLUTION N-1 %
2014	7,231,721	
2015	7,507,166	3.81
2016	7,358,094	-1.99
2017	7,561,933	2.77
2018	7,539,925	-0.29
2019	7,450,293	-1.19
2020	7,515,347	0.87
2021	7,716,371	2.67
2022	8,024,689	4.00
2023	8,346,751	4.01

FRAIS DE PERSONNEL



En 2023, 343 k€ n'ont pas été dépensés par rapport aux prévisions.

Ce décalage s'explique par :

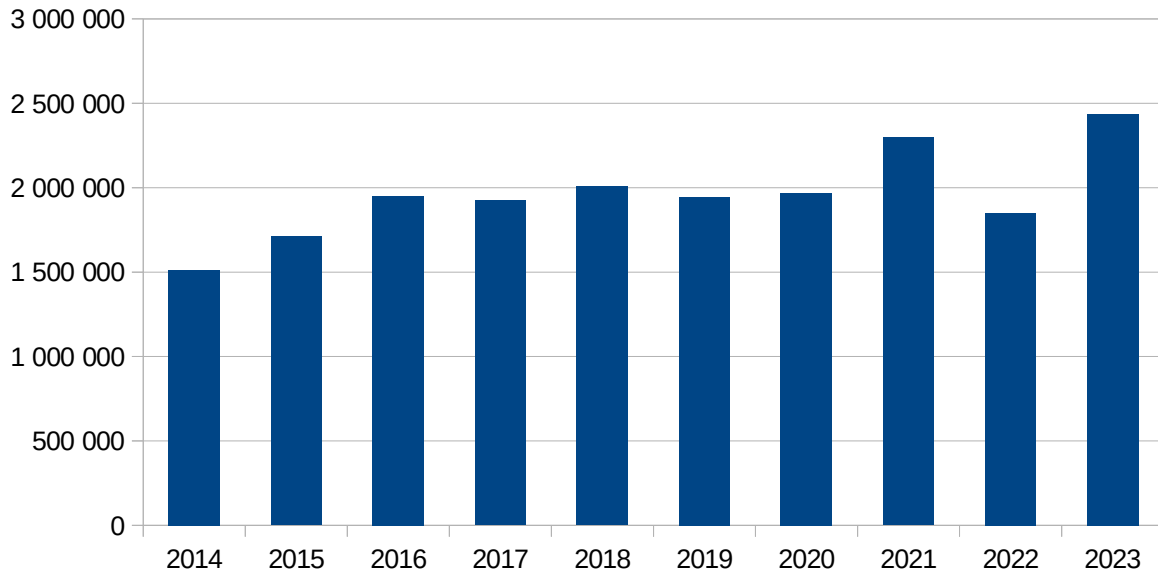
- des délais de recrutement plus longs (police municipale : 2 postes vacants sur l'année, chargé de mission inclusion : 3 mois de vacance, état civil : 4 mois, PAJ : 2 postes sur l'année)
- des effets dits de « noria » (recrutement d'agents au statut moins coûteux que ce qui était prévu (apprenti au lieu de titulaire aux RH, deux remplacements après départ en retraite)
- des absences non rémunérées (8 agents ont été placé à mi-traitement au cours de l'année, un EPT en congés parental sur toute l'année).
- le forfait mobilité qui sera versé sur l'exercice 2024 pour 32 agents

1-1-3 Les charges de gestion courante : + 31,74 %

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 99,9 %.

ANNEE	CHARGES DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	1,514,025	
2015	1,710,760	12.99
2016	1,949,640	13.96
2017	1,924,907	-1.27
2018	2,007,458	4.29
2019	1,946,648	-3.03
2020	1,967,243	1.06
2021	2,297,353	16.78
2022	1,849,929	-19.48
2023	2,437,154	31.74

CHARGES DE GESTION COURANTE



Elles comprennent principalement les subventions ainsi que les indemnités et formation des élus.

Le compte 65182 enregistre la garantie de l'UMGEGL pour 15k€.

Le chapitre enregistre également les frais de formation des élus. 14 k€ ont été mandatés sur l'exercice 2023 (c/ 65315).

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financés par la commune est annexé au CFU. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

FORMATION 2023	COUT INSCRIPTION	ELU(E)S
Les conflits d'intérêts, mise à jour réglementaire	900 €	BABE Dominique BREVALLE Eddie COLIN Claude DARTIGUES Francois DUARTE Henry GATCHUESI FEQUENG Vivien GIROMAGNY Veronique HAON Thierry KACI Souade LEGRAS Alain MAILLET Eric

		MAKLOUF-MEDJAL Saliha
		MALMAZET Christophe
		MALTRAIT Michel
		MONTANGERAND Yves
		MOULIN Laurence
		NONY Christiane
		PTHOD Christiane
		PUVILLAND Nathalie
		RENE Nathalie
		RIVOIRE Florent
		THIOLAS Marie
		VILLENEUVE Aurelie
		VIOLLET Alain
		BABE Dominique
		DARTIGUES Francois
		DUARTE Henry
		GATCHUESI FEQUENG Vivien
		GIROMAGNY Veronique
		LEGRAS Alain
		MAILLET Eric
		MAKLOUF-MEDJAL Saliha
		MALMAZET Christophe
		MONTANGERAND Yves
		MOULIN Laurence
		NONY Christiane
		PUVILLAND Nathalie
		RENE Nathalie
		RIVOIRE Florent
		THIOLAS Marie
		VIOLLET Alain
		MAILLET Eric
		MAKLOUF-MEDJAL Saliha
Accompagnement bilan mi- mandat prise de parole en public	11 040 €	
Les essentiels du mandat local	480 €	
Les collectivités territoriales actrices essentielles de la cohésion nationale	691 €	

La subvention d'équilibre versée au CCAS a été mandatée à hauteur de 1 304k€ (contre 902 K€ en 2022 ; 1 388 € en 2021 ; 1 050K€ en 2020, 1 038k€ en 2019, 1 100 k€ en 2018, 1 016k€ en 2017, 1 020k€ en 2016, 945 k€ versés en 2015), ce qui a permis à ce dernier de soutenir une action régulière et volontariste à destination principalement de la petite enfance (offre globale grâce à la complémentarité renforcée du relai petite enfance avec l'Île aux enfants et les Petits Gônes), et des personnes âgées (colis et repas de Noël des aînés, subvention du service d'aide à domicile, semaine bleue), mais aussi une politique d'aide, de secours et de prévention en faveur des personnes les plus démunies et des familles en difficultés fragilisées du fait de la crise sanitaire. Observons que le secteur de la petite enfance est porté à Corbas par le CCAS (plus de 81,41 % des dépenses de l'exercice). Cette évolution est également chaque année dépendante des variations de trésoreries des budgets du CCAS et du SAAD et fait l'objet à l'instar du budget de la ville d'une forte exposition à l'inflation.

Pour la deuxième année consécutive, la subvention versée au CCAS est réduite des subventions que la CAF lui verse désormais directement du fait de l'entrée en vigueur de

la CTG. Elle intègre également la compensation des mises à disposition de personnel pour un montant de 187 k€.

Les subventions versées par la ville en 2022 intègrent un soutien financier au dynamisme associatif corbasien à hauteur de 781k€ dans tous les domaines. Pour rappel, depuis 2016, ce compte enregistre le financement de la mise à disposition de personnel remboursé par l'association Polaris de Corbas à hauteur de 198k€. Cette opération permet de répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes tout en étant neutre pour les finances communales et pour celles de l'association.

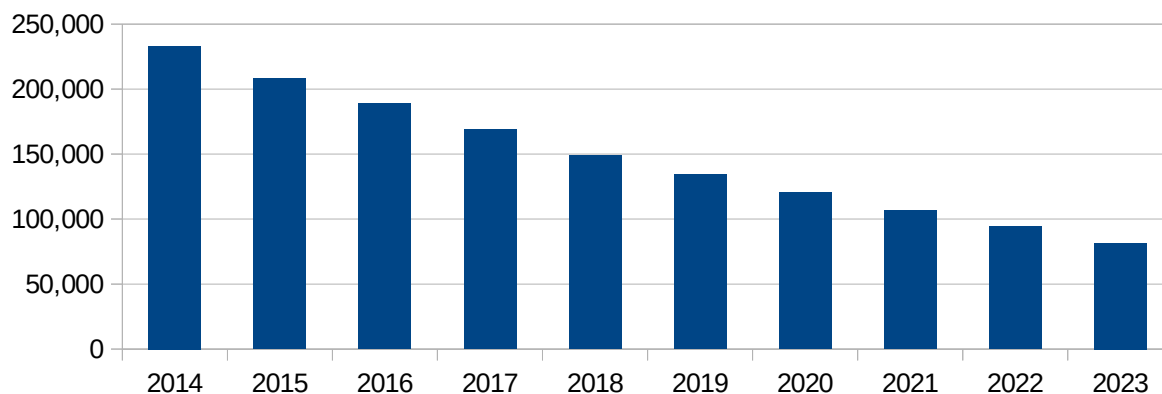
65888 : +20k€ . Ce compte enregistre la somme de 25k€ liées à l'indemnité de re-négociation de contrat relative à l'année 2022 pour Elior.

1-1-4 Frais financiers -13,27 %

Les charges financières sont naturellement en baisse du fait du désendettement continu de la ville.

ANNEE	FRAIS FINANCIERS	EVOLUTION N-1 %
2014	233,095	
2015	208,227	-10.67
2016	188,746	-9.36
2017	168,791	-10.57
2018	148,998	-11.73
2019	134,163	-9.96
2020	120,187	-10.42
2021	106,518	-11.37
2022	94,221	-11.54
2023	81,719	-13.27

FRAIS FINANCIERS

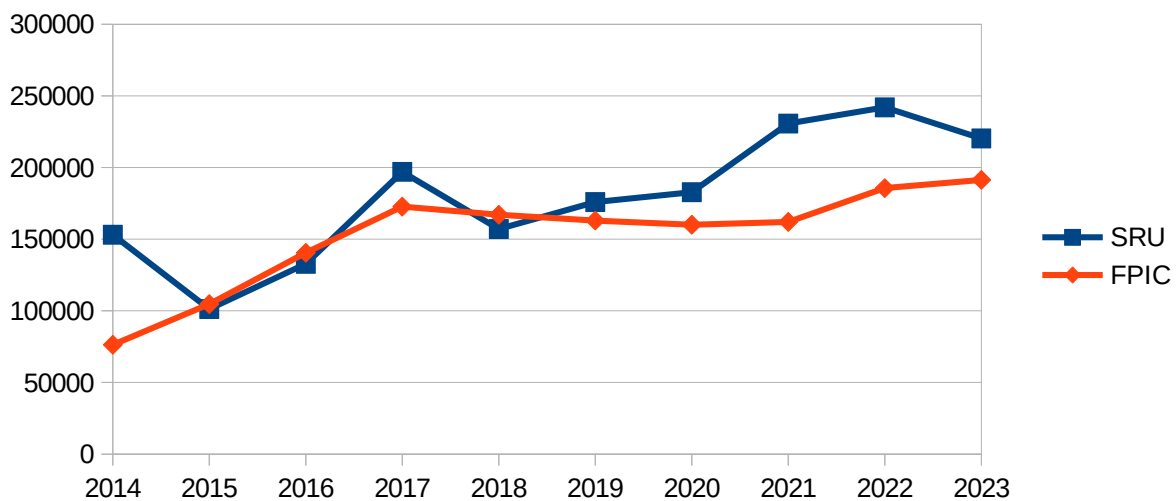


1-1-5 Pénalité SRU - 8,97 % et FPIC + 3,08 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SRU	153,062	101,209	132,843	196,983	157,115	175,860	182,773	230,687	242,014	220,297
FPIC	76,285	104,700	140,467	172,791	166,993	163,032	160,045	162,031	185,643	191,371

En 2023, le montant des dépenses déductibles minorant la pénalité (subventions aux bailleurs versées en 2022) s'est élevé à hauteur de 48 K€.

La ville de Corbas contribue plus fortement à la péréquation horizontale du fait de ses faibles taux d'imposition.



1-1-6 Charges exceptionnelles.

Il s'agit de titres qui ont été annulés en 2023 au compte 673 pour un montant de 2 103 €.

Il s'agit de régularisations de factures faites aux usagers émises en 2022 pour prendre en compte des absences justifiées, des mise à jour de QF notamment.

1-1-7 Dépenses d'ordre.

Les autres dépenses (d'ordre) « dites » comptables sont neutres budgétairement car elles sont contre-passées d'un montant identique en recettes d'investissement. Parmi les dépenses d'ordre, il convient de citer : les dotations aux amortissements (503 k€).

Ce montant est appelé à varier chaque année du fait de la mise en place de l'amortissement prorata temporis.

Pour rappel le virement à la section d'investissement prévu au budget primitif ne se « réalise » pas, conformément à la règle comptable. Il se constate lors du calcul du résultat.

1-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : + 5,16 %

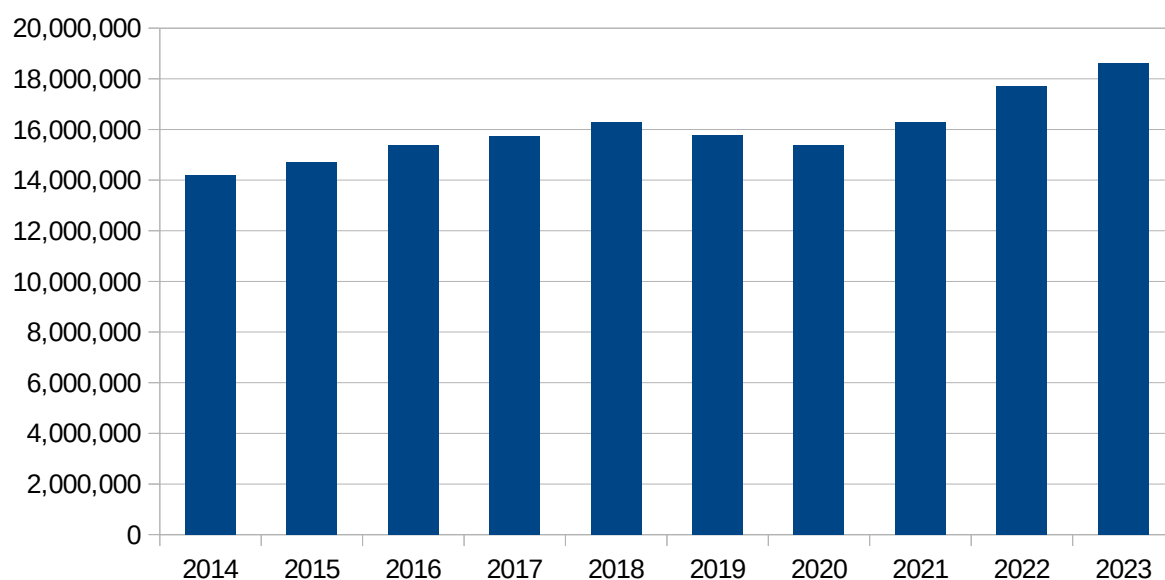
Le taux de réalisation des recettes réelles est de 110,6 %.

Le montant mandaté est en hausse par rapport à l'année précédente de 5,16 %. Il est supérieur aux prévisions.

La dynamique de la base fiscale et la compensation des bases industrielles explique cette progression des recettes de fonctionnement.

ANNEE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	14,206,682	
2015	14,704,167	3.50
2016	15,372,234	4.54
2017	15,741,512	2.40
2018	16,269,726	3.36
2019	15,791,526	-2.94
2020	15,385,919	-2.57
2021	16,295,814	5.91
2022	17,711,725	8.69
2023	18,626,502	5.16

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



1-2-1 Atténuations de charges. + 41 %

Ce chapitre enregistre les remboursements effectués par l'assureur de la ville qui sont liés à la maladie, aux congés maternité, et accueil de l'enfant. Figurent également sur ce compte, les remboursements du centre de gestion afférents aux décharges syndicales et les remboursements par les agents liés aux trop perçus sur salaires.

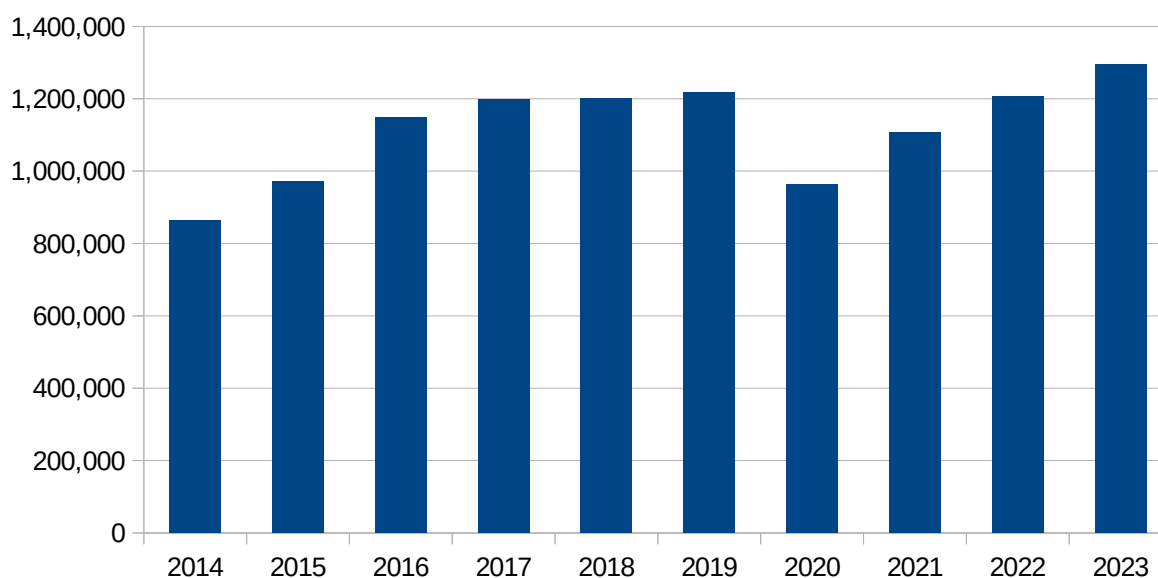
L'augmentation de 62k€ s'explique par un remboursement d'indemnités journalières pour un montant de 106 113,75 € dont 96k€ réglés par l'assurance de la ville.

1-2-2 Produits des services et du domaine : + 7,39 %

Les produits des services et du domaine ont été titrés à hauteur de 1 294K€.

ANNEE	PRODUITS DES SERVICES	EVOLUTION N-1 %
2014	863,457	
2015	972,520	12.63
2016	1,148,499	18.10
2017	1,198,962	4.39
2018	1,199,560	0.05
2019	1,216,097	1.38
2020	962,642	-20.84
2021	1,107,744	15.07
2022	1,205,461	8.82
2023	1,294,582	7.39

PRODUITS ET SERVICES DU DOMAINE



Les articles 70841 et 48 correspondent à des remboursements de mises à disposition de personnel du Polaris (198k€) et du CCAS (187k€).

Les redevances payées par les usagers sont en augmentations. Cette hausse s'explique partiellement par l'augmentation des tarifs décidée au regard de l'IPCH arrêté par l'INSEE . L'effectivité des tarifs révisée est différée au mois de septembre.

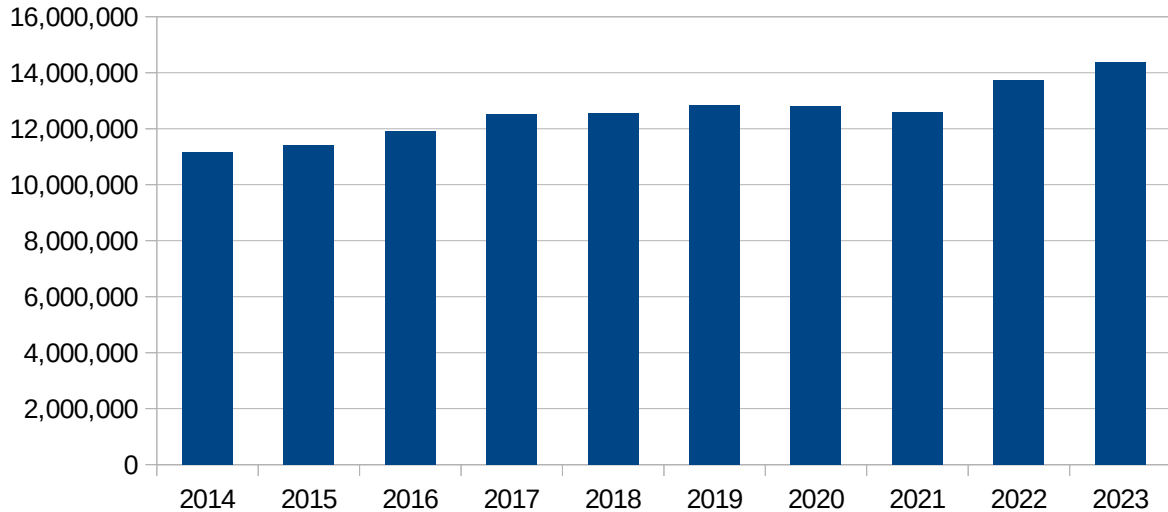
Mais elle s'explique également par une augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique (+ 28)

C/.7067 : +24k€. Les recettes relatives aux services scolaires et périscolaires ont fait l'objet d'une revalorisation fondée sur l'indice INSEE. Le décalage s'explique par ailleurs par un « effet de base » car en 2022, certains titres de recettes sont encore affectés par des fermetures dues au contexte sanitaire.

1-2-3 Impôts et taxes. + 4,77 %

ANNEE	IMPOTS ET TAXES	EVOLUTION N-1 %
2014	11,159,200	
2015	11,395,738	2.12
2016	11,919,451	4.60
2017	12,507,974	4.94
2018	12,558,676	0.41
2019	12,835,538	2.20
2020	12,787,311	-0.38
2021	12,597,018	-1.49
2022	13,730,593	9.00
2023	14,386,192	4.77

IMPOTS ET TAXES



Ce chapitre enregistre une hausse de 656k€.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de la base d'imposition due à l'inflation qui comprennent la compensation de TH dont les produits étaient auparavant enregistrés par les syndicats intercommunaux.

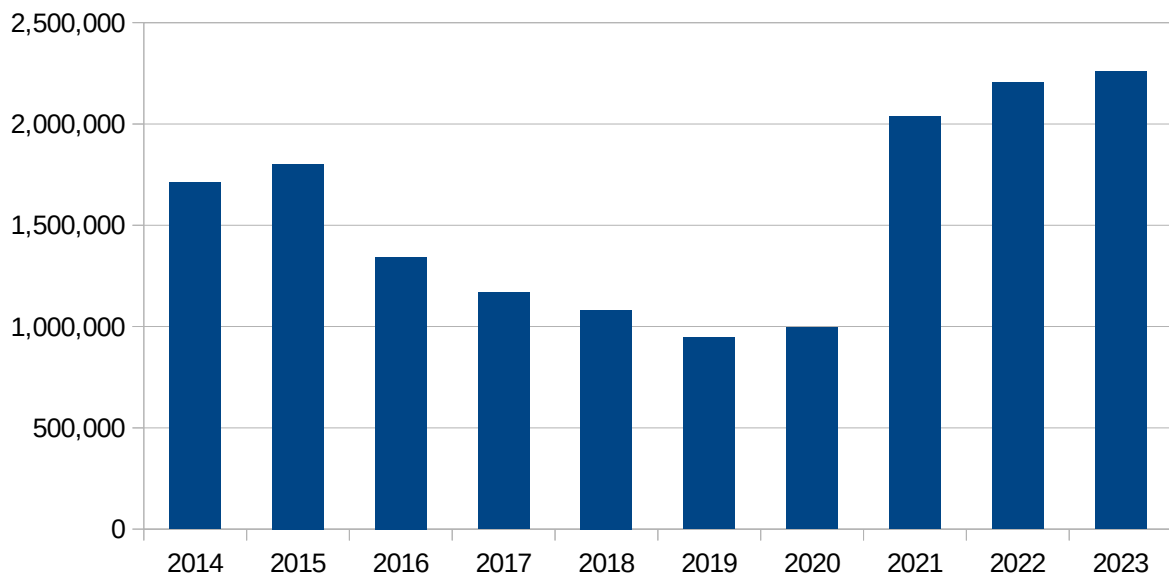
En dépit de la conjoncture économique et financière, les cessions immobilières sont restées dynamique (+ 83k€ au compte 73123). En effet, une part des frais de notaires (droits de mutation à titre onéreux) est reversée à la ville.

Une ligne à haute tension a été démantelée sur le territoire en 2021 avec pour conséquence pour Corbas le passage de 23 pylônes à 14 ; soit une baisse de recette de 22k€ au compte 73132.

1-2-4 Dotations et participations. + 2,50 %

ANNEE	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	EVOLUTION N-1 %
2014	1,709,853	
2015	1,802,496	5.42
2016	1,343,857	-25.44
2017	1,167,990	-13.09
2018	1,081,736	-7.38
2019	946,241	-12.53
2020	995,197	5.17
2021	2,037,880	104.77
2022	2,204,300	8.17
2023	2,259,500	2.50

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



Une des principales recette du chapitre est portée par l'État. La réforme de gel de 50 % des bases industrielles de taxe foncières conduit en effet l'État à compenser les villes. Ainsi se montant s'établit à 1 569 k€ pour 2023. Ce montant bénéficie d'un relèvement du fait de l'inflation.

Le deuxième montant le plus important est porté par la CAF qui constitue depuis plusieurs années maintenant un de nos principaux partenaires financiers dans le soutien actif des politiques éducatives.

Ainsi pour 2023, est enregistrée une recette de 505k€ (508 358 € en 2022 ; 803 772,30 € en 2021, 699 835€ en 2020, 634 684,05 € en 2019).

Pour la deuxième année consécutive, les recettes liées aux activités du CCAS lui sont directement versées.

Le compte 74751 enregistre les subventions versées par le Grand Lyon attribuées au fonctionnement de l'école de musique ainsi que celle liée à l'utilisation du gymnase Falcot par le collège pour un montant global en hausse de 13k€. Le grand Lyon prend dorénavant en compte les coûts de l'école d'arts plastiques pour 9k€.

- Compte 74758 : + 16k€

Ce compte enregistre le reversement des certificats d'économie d'énergie par le Sigerly. Les sommes sont relatives aux travaux suivants :

	Bâtiment /opération	CEE (en kWhcumac)	Recettes (en €)
Commune de CORBAS	GS Marie Curie Mise en place d'une chaudière condensation	848 225	6 454.99
	Polaris Mise en place d'une chaudière condensation	1 140 160	8 676.62
	Tennis Couvert des Taillis Mise en place d'une chaudière condensation	136 654	1 039.94
Total		2 125 039	16 172,55 €

Aucune dotation forfaitaire n'est versée à la ville par l'État. Pour rappel, la contribution au redressement des finances publique a généré une perte directe de 284 k€ pour la ville en 2017. La dotation forfaitaire n'a cessé de diminuer, passant de 1 008 k€ pour 2013 à 16 655€ pour 2018 pour finir à 0 depuis 2019.

Corbas ne perçoit par ailleurs aucune recette au titre de la péréquation.

Les autres versements de l'État restent résiduels :

La possibilité de percevoir le FCTVA liées aux opérations de maintenance a permis à la ville de percevoir un montant de 36 k€ (c./ 744).

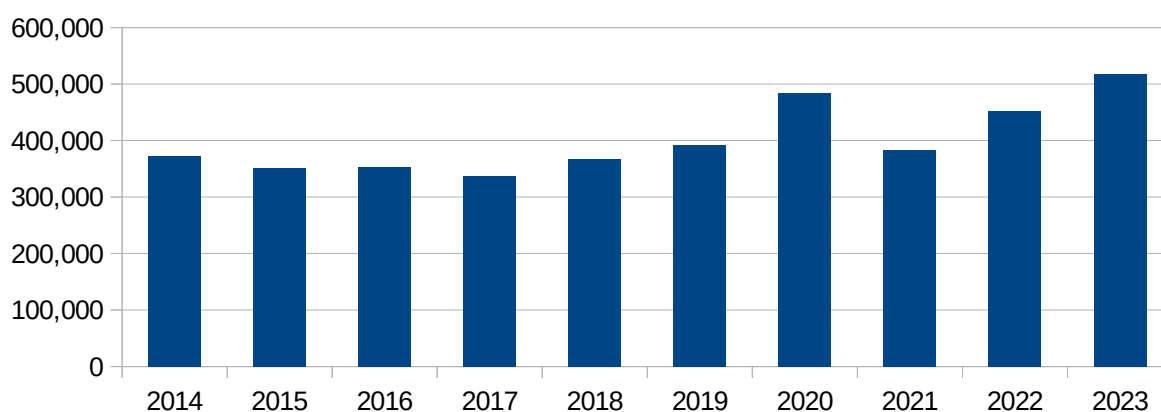
Le compte 7484 constate les charges liées aux opérations de recensement pour 1 817€.

1-2-5 Autres produits de gestion courante. + 14,38 %

ANNEE	PRODUITS DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	372,908	
2015	350,606	-5.98
2016	353,078	0.71
2017	337,754	-4.34
2018	367,343	8.76
2019	391,493	6.57
2020	483,373	23.47
2021	383,259	-20.71
2022	452,660	18.11
2023	517,762	14.38



PRODUITS DE GESTION COURANTE



Le compte 752 enregistre également le bail de la gendarmerie pour 299 916,32 €.

Le compte 755 enregistre les pénalités perçues pour non conformité aux marchés : 39 655 € relatifs au marché de restauration scolaire et 300 € pour le marché de transport par car.

Le compte 75888 enregistre les recettes exceptionnelles dont 78k€ correspondent aux indemnités d'assurance. La somme est relative à 7 sinistres correspondante à des dégradations matérielles suite à des intempéries (37 k€) ou dégradation (32 k€).

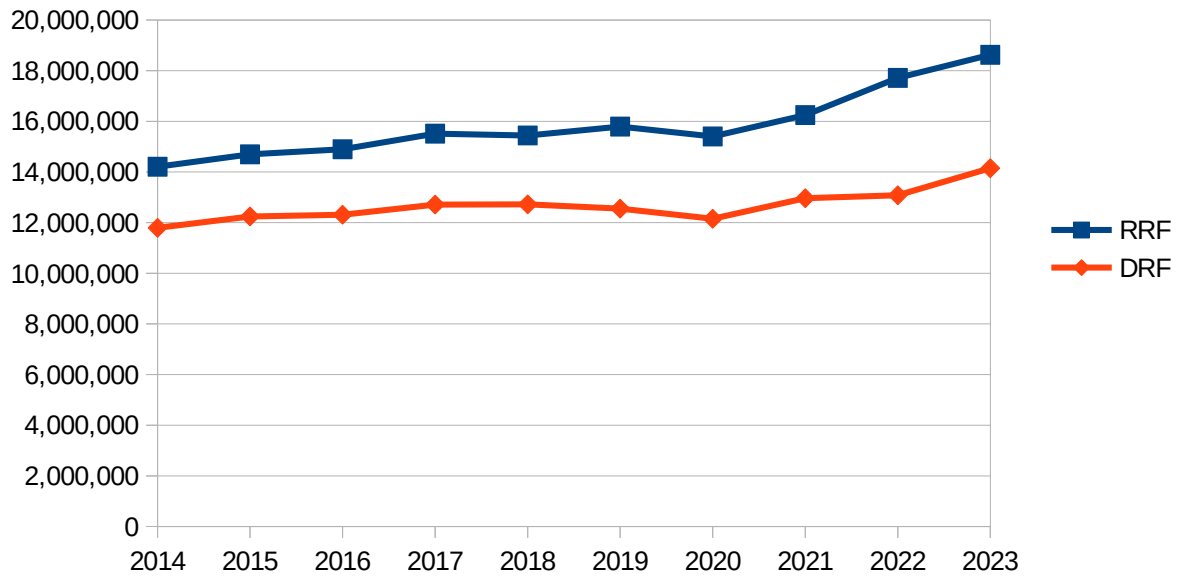
1-3 AUTOFINANCEMENT :

L'exécution de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement, permet à la ville de dégager un autofinancement annuel important pour la section d'investissement du budget 2024 de 4 012 k€ soit 142k€ de moins qu'en 2022. Ce montant s'explique essentiellement par les recettes fiscales (dont les compensation de l'Etat).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RRF	14,206,182	14,692,667	14,895,835	15,511,938	15,439,822	15,791,526	15,400,474	16,246,717	17,711,725	18,626,502
<i>Evolution %</i>		3.42	1.38	4.14	-.46	2.28	-2.48	5.49	9.02	5.16
DRF	11,791,960	12,242,716	12,310,575	12,711,825	12,717,035	12,550,166	12,150,780	12,962,279	13,079,116	14,146,484
<i>Evolution %</i>		3.82	.55	3.26	.04	-1.31	-3.18	6.68	.90	8.16
Epargne	2,414,222	2,449,951	2,585,260	2,800,113	2,722,787	3,241,360	3,249,694	3,284,438	4,632,609	4,480,018
<i>Evolution %</i>		1.48	5.52	8.31	-2.76	19.05	0.26	1.07	41.05	-3.29

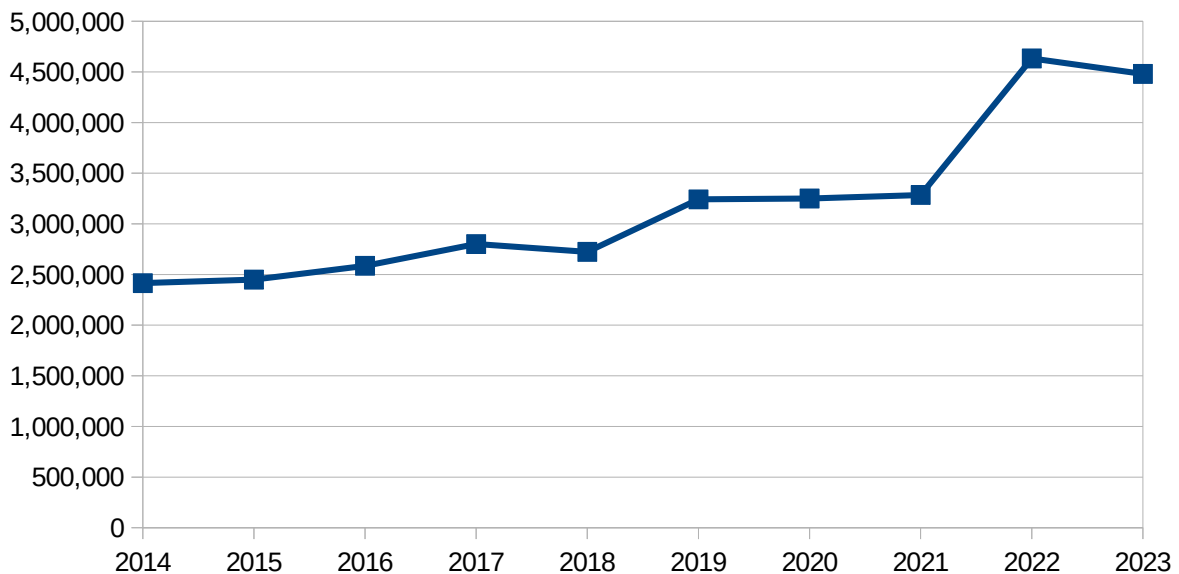
Un effet de ciseau est toutefois à constater pour 2023 mais sur un niveau très élevé d'épargne.

EFFET DE CISEAU



Epargne de gestion (les cessions sont retraitées)

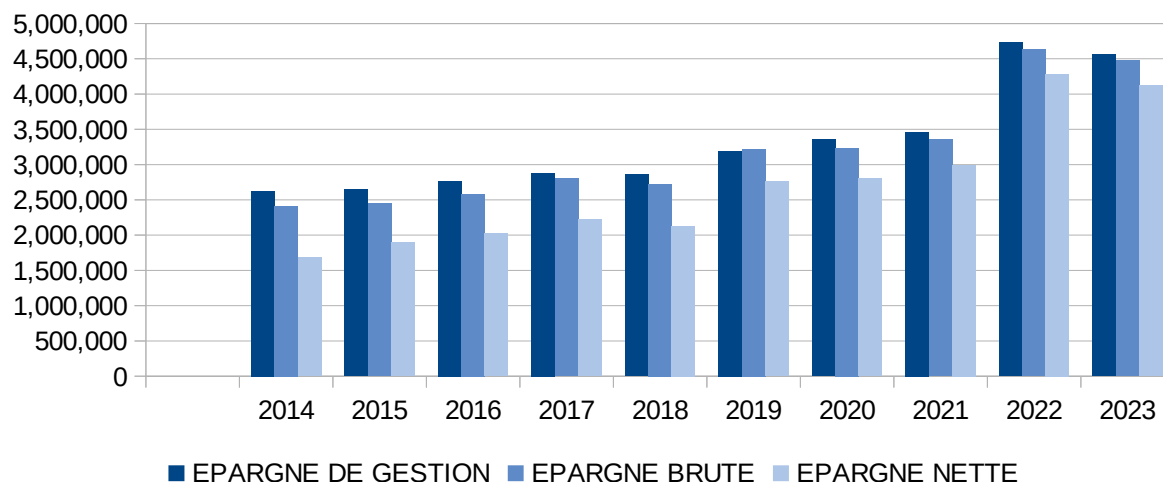
EVOLUTION DE L EPARGNE



Des événements exceptionnels se traduisent par une nette amélioration des marges de manœuvre financières. Ces soldes constituent des leviers indispensables pour faire faces aux engagements et aux obligations de la ville mais également pour amortir une contraction déjà annoncée des finances des collectivités.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE DE GESTION	2,628,218	2,646,413	2,764,136	2,881,767	2,860,352	3,193,930	3,358,149	3,460,465	4,728,675	4,562,641
EPARGNE BRUTE	2,414,222	2,446,951	2,585,260	2,800,111	2,722,789	3,223,267	3,237,900	3,353,322	4,632,609	4,478,818
EPARGNE NETTE	1,687,319	1,894,373	2,019,682	2,220,924	2,129,354	2,757,535	2,805,852	2,998,206	4,282,771	4,124,655

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION



2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement ne comportent pas de particularité significative en 2023 dans leur composition. Elles sont constituées essentiellement par :

- ◆ le montant du FCTVA (159K€) correspondant aux investissements réalisés en 2022 au titre de l'application du Plan de Relance¹,
- ◆ la TLE aurait dû être perçue pour un montant de 48K€. Or elle sera versée sur l'exercice 2024.
- ◆ les subventions versées par les partenaires de la municipalité ont été titrées à hauteur de 42 K€ en 2022. (crèche ile aux enfants : 32 K€, solution anti intrusion dans les écoles : 6 K€, Gilets pare balle 1500€). Le reste (562k€) est inscrit en « reste à réaliser » et fera l'objet d'un report.²
- ◆ l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs constatés en 2022 (4 154 k€),
- ◆ la « contrepartie » comptable des montants des dotations aux amortissements et aux provisions (504 k€) et des régularisations d'inventaire (120k€)

¹Cf. délibération n° 029/2009 du conseil municipal du 30/03/2009. Le montant sera calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles mandatées en N-1.

²Confère la délibération sur l'affectation du résultat pour le détail.

- ◆ les excédents d'investissement constatés en 2022 pour 4 858 k€

La clôture comptable tardive du budget de la maison médicale n'a pas permis de mandater sur l'exercice 2023 la première tranche du remboursement de l'avance tel que prévu au BP.

2-2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

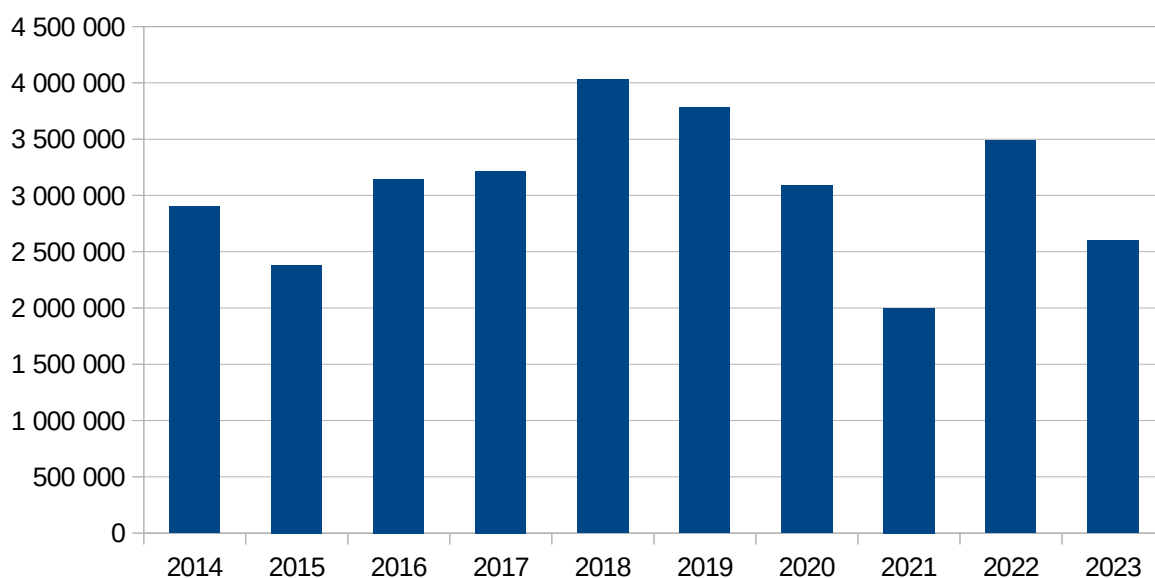
Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 2 598 K€.

Cette somme comprend :

- le remboursement du capital des emprunts conclus antérieurement (pour 354 K€),
- les dépenses d'équipement qui ont été autofinancées sur l'exercice 2023, pour un montant total de 1 852 k€.

ANNEE	DEPENSES D INVESTISSEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	2 901 798	
2015	2 382 922	-17.88
2016	3 144 412	31.96
2017	3 217 109	2.31
2018	4,030,584	25.29
2019	3 782 799	-6.15
2020	3,087,791	-18.37
2021	1 999 765	-35.24
2022	3,489,864	74.51
2023	2 598 527	-25.54

DEPENSES D INVESTISSEMENT



Le caractère pluriannuel de certains projets et l'enveloppe importante des réserves foncières explique ces écarts et le montant de ces excédents. Il est toutefois important de noter que ce montant devra être reporté³ car il correspond au financement de projets programmés et dont certains ont démarré :

- rénovations énergétiques : 240 K€

- travaux école Prévert : 71 K€

- gymnase : 38 k€

³Pour un montant de 1 672k€ conformément à la délibération relative à l'affectation du résultat.

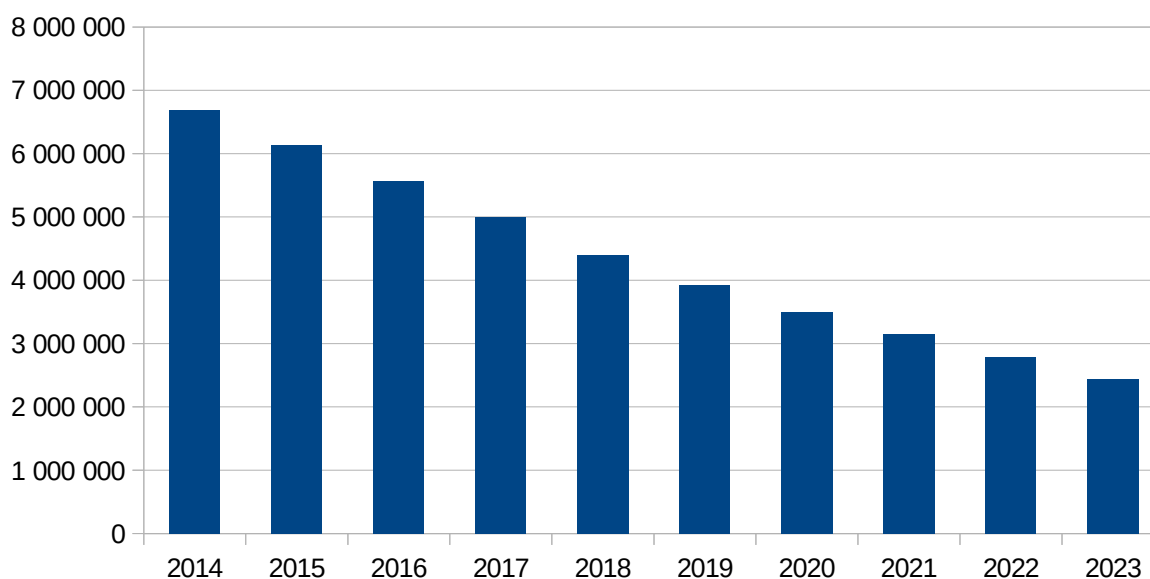
- rénovation de la place Charles de Gaulle : 40 K€

2-1-1 Remboursement du capital des emprunts.

Le capital restant dû aux différents prêteurs au 31/12/2023 était de 2 439 502,15 soit moins de 217 € par Corbasiens sur la base de 11 241 habitants (population 2023 notifiée par l'INSEE). Le niveau de l'endettement de la ville a baissé en 2023 car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt et a procédé au remboursement des emprunts conclus antérieurement.

ANNEE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12	EVOLUTION N-1 %
2014	6 687 181	
2015	6 134 603	-8.26
2016	5 569 025	-9.22
2017	4 989 837	-10.40
2018	4,396,402	-11.89
2019	3 930 668	-10.59
2020	3,498,620	-10.99
2021	3,143,504	-10.15
2022	2,793,664	-11.13
2023	2,439,502	-12.68

ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE



L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement du capital en 2023, a été de 354K€.

Il faut rappeler que la ville ne compte aucun emprunt dit « toxique » ni à « risques ».

2-1-2 Les autres dépenses d'investissement.

Sans pouvoir énumérer tous les travaux effectués ou finalisés en 2023 au titre de la section d'investissement, il est proposé ici d'exposer quelques dépenses :

- Patrimoine et foncier :
 - Mises aux normes et rénovations des bâtiments : 130k€
 - subvention logement social : 30k€
 - Acquisition parcelle rue du Champ Blanc : 583k€
 - Forage aux taillis : 53k€
- Transition énergétique :
 - Ventilateurs et film anti UV écoles : 37k€
 - Vélos électriques et véhicules propres : 72k€
- Sécurité :
 - Vidéoprotection : 38k€
 - Radars pédagogiques et figurines piétons : 17k€
 - Travaux gendarmerie : 30k€
 - Dispositif portatif anti-intrusion écoles : 45k€
- Scolaire enfance jeunesse :
 - Rénovations et matériel écoles : 173k€
 - Travaux crèches : 18k€
 - Matériels et travaux Alouettes : 77k€
 - Abris vélo Taillis CMEJ : 9k€
- Cadre de vie et espaces verts :
 - 50 Arbres : 20k€
 - Aménagements abords maison médicale : 35k€
 - Dépollution et remise en état chemin des bruyères: 42k€
 - Réaménagement rond point de Savoie : 15k€
 - Végétalisation parc de loisirs : 7k€
 - Aménagement paysager avenue de Corbetta : 21k€
- Communication, fêtes et cérémonies:
 - Illuminations et matériel : 44k€
- Culture :
 - matériel et travaux : 47k€
- Sport :
 - Rénovations gymnases et matériel : 58k€
 - Espace fitness PDL : 14k€
 - Rénovation piste de bi cross : 12k€

Les excédents résultant de la non réalisation de réserves foncières et de la pluriannualité d'exécution des projets alimentent l'excédent d'investissement qui sera affecté au

financement du budget 2023 pour 4 858 K€ ce qui permettra d'autofinancer les projets à venir sans altérer les marges de manœuvre de la ville.

Par ailleurs, une somme de 1 672k€ correspondant aux projets commandés mais non soldés comptablement sera reportée au budget 2023 en « reste à réaliser ».

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte financier unique.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 18 mars 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** favorablement les comptes qui lui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture qui a été repris au budget primitif 2024 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,